



Règlement d'ordre intérieur

Afin que la LAN organisée par l'association LanUP ASBL puisse se dérouler dans les meilleures conditions, nous avons rédigé un règlement intérieur. En s'inscrivant à un évènement, le joueur s'engage à respecter celui-ci.

Il est préférable de s'inscrire pour participer à toute LAN. Cette inscription se fait sur le site Internet ou par e-mail. Toutefois les non-inscrits de dernière minute peuvent quand même participer, si des places restent disponibles.

Les frais d'inscription, couvrent l'accès à l'espace joueur, la participation à un tournoi officiel et aux tournois funs, l'accès au coin dodo et douches.

Toute équipe inscrite ne souhaitant plus participer à l'évènement pourra être remboursée 2 semaines avant le début de celui-ci. Après ce délai, les frais d'inscriptions ne seront plus remboursés.

Dans le cas où le nombre d'inscriptions validées est insuffisant à deux semaines de l'évènement, l'association se réserve le droit d'annuler l'évènement. En cas d'annulation, les participants ayant déjà effectué leur paiement seront remboursés de la somme versée.

1. PARTICIPATION:

Article 1.1

Ne seront admis que ceux qui auront payé en prévente (ou sur place mais sans certitude de disponibilité). Le staff se réserve également le droit d'entrée.

Article 1.2

L'accès à la salle n'est pas autorisé en dehors des horaires d'ouverture et uniquement via l'entrée principale.

Article 1.3

Les branchements des prises électriques et des câbles réseaux sur les switchs vous seront indiqués par les organisateurs.

Article 1.4

L'introduction et la consommation de boissons alcoolisées autres que celles vendues au bar ainsi que la consommation de drogues sont interdites dans l'espace de jeux.

Article 1.5

Seul l'emploi du casque audio est autorisé.

Article 1.6

L'association ne fournit aucun matériel (câble réseau, écran, etc.).

Article 1.7

Vous devez posséder une carte réseau ethernet 10/100 Mbps et un câble RJ45 d'au moins 15 mètres fonctionnel.

Article 1.8

Les vêtements ne peuvent véhiculer de la vulgarité ou tout autre message inconvenant, ni appartenances à des groupes extrémistes.



Article 1.9

Toute activité commerciale ou message publicitaire devra au préalable être approuvée par l'association pour avoir lieu.

Article 1.10

Si vous ne vous présentez pas à l'évènement, vous ne pourrez en aucun cas demander remboursement de vos frais d'inscriptions.

Article 1.11

Les allées ne devront pas être obstruées (par votre sac de couchage ou autre). Veuillez également laisser l'accès aux extincteurs et à l'issue de secours libre.

Article 1.12

Une équipe peut avoir jusqu'à 2 accompagnateurs, ceux-ci pourront circuler librement mais ne devront, ni posséder de pc, ni nuire au déroulement des tournois. Un accompagnateur devra s'acquitter du prix d'entrée d'un visiteur.

2. SECURITE:

Article 2.1

L'association LanUP ASBL décline toute responsabilité vis-à-vis de la nature potentiellement illégale des données contenues sur les machines personnelles des joueurs ou transitant par le réseau. Elle se réserve également le droit, conformément à la loi, que le trafic de données généré par chaque participant soit collecté tout au long de l'évènement et gardé l'année qui suit celui-ci.

Article 2.2

Toute tentative d'intrusion ou de diffusion de logiciel malveillant sur les serveurs ou matériel réseau du staff est passible d'exclusion au cours de chaque LAN.

Article 2.3

Les mineurs seront acceptés sous la responsabilité de leurs parents (Une autorisation écrite et signée sera exigée).

Article 2.4

L'association LanUP ASBL décline toute responsabilité quant aux dégâts pouvant être occasionnés aux matériels des joueurs suite à une éventuelle défaillance électrique ou autre. En revanche, la LanUP ASBL certifie qu'elle fera son maximum pour que ceci n'arrive pas.

Article 2.5

Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de vols commis à l'encontre des participants.

Article 2.6

Il est strictement interdit de fumer dans la salle sous peine d'expulsion et de sanction.

Article 2.7

Il est strictement interdit d'apporter à la LAN et d'utiliser d'autres appareils électriques que votre PC personnel, pour des raisons de sécurité et de consommation électrique.

Article 2.8

Toute dégradation matérielle lors de la LAN doit faire l'objet d'une réparation financière.

Article 2.9

Il est strictement interdit de faire entrer des animaux dans l'enceinte des locaux.



Article 2.10

Le badge est obligatoire, celui-ci doit rester visible durant le déroulement de la lan.

Article 2.11

Sauf en cas d'exclusion ou exception, aucun PC ne sort le vendredi et samedi entre 22h et 8h.

3. TOURNOIS:

Article 3.1

Les joueurs doivent s'inscrire sur place aux différents tournois, ceux n'ayant pas fait cette opération ne pourront participer.

Article 3.2

La ponctualité aux matchs est requise, une grâce de 5 minutes sera accordée avant que le match ne débute sans les joueurs manquants. Les administrateurs du tournoi concerné resteront impartiaux quant aux joueurs participants, mais pourront faire des exceptions dans une optique de bon déroulement du tournoi. Des retards répétés ne seront pas tolérés.

Article 3.3

Le joueur s'engage à respecter le règlement des parties de jeux, dans le cas contraire l'arbitre se donne le droit d'exclure le joueur du tournoi en cours.

Article 3.4

Les joueurs doivent se présenter avec un minimum de 15 minutes d'avance sur l'heure du match.

Article 3.5

Les joueurs doivent rester silencieux dans la zone de jeu, parler est autorisé mais à un niveau raisonnable.

Article 3.6

Les joueurs doivent être disponibles pour l'annonce des résultats, la remise des lots, les photographies ou les interviews.

4. PROPRETE:

La propreté intérieure est primordiale, des poubelles sont à votre disposition.

Des toilettes, des douches ainsi qu'un espace de repos seront mis à votre disposition, l'état de ceux-ci devront rester propre sous peine de sanction.

L'inscription et la participation aux LAN sous-entendent l'acceptation du présent règlement.

Les points qui n'apparaissent pas dans ce règlement seront examinés par l'association, la décision prise sera irrévocable.